



LES COMITÉS DE QUARTIER

Ville de Colomiers



Réunion du lundi 15 novembre 2021
18h30 - 20h30

Lieu : Maison Citoyenne de la Naspe

Comité de quartier LES HAUTS DE COLOMIERS Les Comités dans leur territoire -Second temps d'installation- Compte-rendu de réunion

PARTICIPANT·E·S

AUBIN Théodore

Coordonnateur Comité de quartier Les Hauts de Colomiers

BERTHIER Brigitte

CAMUS Martine

COHEN Anne-Lise

Correspondante de quartier

HOBET Élodie

Conseillère Déléguée au Comité de quartier Les Hauts de Colomiers

ROUQUETTE Geneviève

Association MAC ADAM

CLOUSCARD-MARTINATO

Catherine

Adjointe à Mme Le Maire, déléguée au Comité de quartier Les Hauts de Colomiers

ZEGUILE Pascale

EXCUSÉ·E·S

ABSENT·E·S

FLEIRE Jean-Pierre

AUTHESSERRE Jean-Louis

BONNET Catherine

CLEMENT Sophie

DIDON Vincent

LABBÉ Ségolène

Adjointe en charge de la Démocratie Locale et aux Comités de quartier

SAUNE Jean-Marc

MAALEM Elisabeth

Conseillère Déléguée au Comité de quartier les Hauts de Colomiers

LACAN Maxime

BARTHES Laetitia

BOUILLE Dominique

CLERC Christian

GRECO Éric

LEBEAU Virginie

VAZQUEZ Francis

Conseiller Délégué au Comité de quartier les Hauts de Colomiers

RIAUX Mariame

Après avoir remercié les participants pour leur présence, Mme Ségolène LABBÉ, Adjointe déléguée à la Démocratie Locale et aux Comités de quartier introduit la réunion. Elle présente Melle Stessy BALITRAN, animatrice de la Maison Citoyenne de la Naspe.

Melle BALITRAN excuse Melle Clarisse GALLY, Directrice de la Maison Citoyenne, et présente la structure. La Maison Citoyenne est située en cœur de quartier, c'est un lieu de proximité ouvert à tous pour rencontrer, échanger, créer et s'entraider. Des activités de loisirs sont proposées toute l'année en partenariat avec les habitants, un accompagnement d'aide à la scolarité est mis en place pour accompagner parents et enfants, des informations et des conseils sont dispensés au sein de la

Maison Citoyenne pour faciliter les démarches de la vie quotidienne avec une Conseillère Économique Sociale et Familiales. La Maison Citoyenne accueille également des associations pour leurs activités.

Mme LABBÉ présente M. Théodore AUBIN, Conseiller délégué à l'accompagnement à l'emploi, sous la délégation de M. Arnaud SIMION, à l'économie sociale et solidaire, sous la délégation de M. Cédric AÏT-ALI, Élu-Coordonnateur du Comité de quartier des Hauts de Colomiers, ainsi que Mme Élodie HOBET, Conseillère municipale, Groupe « Osons une autre histoire pour Colomiers », Conseillère Déléguée du Comité de quartier des Hauts de Colomiers, et M. Francis VAZQUEZ, Conseiller municipal, Groupe « Vivre mieux ensemble à Colomiers », Conseiller Délégué du Comité de quartier des Hauts de Colomiers.

Elle demande par ailleurs, à l'assistance de bien vouloir excuser l'absence de Mme Catherine CLOUSCARD-MARTINATO, Adjointe déléguée à l'Éducation, à la parentalité et à l'accueil de loisirs éducatifs ainsi que Mme Elisabeth MAALEM, Conseillère déléguée à l'accueil de loisirs, sous la délégation de Mme Catherine CLOUSCARD-MARTINATO, en charge du Comité technique "Égalité femme-homme, lutte contre les discriminations et pour les droits humains", déléguée au projet « Dessine-moi ta cour », sous la délégation de Mme Catherine CLOUSCARD-MARTINATO, toutes deux Conseillères Déléguées du Comité de quartier des Hauts de Colomiers.

Mme LABBÉ, rappelle le premier rendez-vous du 16 septembre dernier - Salle SATGÉ- comme un temps institutionnel et de premier contact. Elle précise l'objectif de la réunion de ce soir.

Le "temps 2" d'installation des Comités de quartier a pour objectif premier de favoriser l'interconnaissance des membres, de commencer à co-construire un socle commun de référence, s'en suit un rappel de la genèse des Comités de quartier, de l'ambition politique, des objectifs des objectifs des Comité.

Genèse

- **Septembre 2014**, création du Service Démocratie Locale,
- **Septembre 2015**, instauration des 6 Comités de quartier,
- **Janvier 2016 et Janvier 2017**, installation des Comités de quartier,
- **Octobre 2020**, Conseil de la Vie Locale de fin d'engagement des Comités de quartier,
- **Décembre 2020**, Consolidation du projet Comités de quartier suite à la phase d'évaluation,
- **Avril-Juin 2021**, Appel à candidatures nouveaux Comités de quartier,
- **16 septembre 2021**, Installation des nouveaux Comités de quartier.

Une ambition politique

Très attentive au fait que la confrontation des points de vue se fasse dans le respect des opinions de chacune et chacun, la ville de Colomiers a mis en œuvre des démarches visant à faciliter la participation citoyenne. Cette ambition se traduit par la création et la pérennisation des Comités de quartier, lieux de discussion démocratique, de dialogue, d'initiative, de concertation et d'information où se rencontrent habitant-e-s, acteurs locaux, technicien-ne-s et élu-e-s pour l'élaboration collective de projets.

Mme LABBÉ rappelle l'importance de la mise en oeuvre des Comités de quartier, et du fait que la Ville s'engage dans cette démarche sans être contrainte par l'obligation légale faite aux Villes de 80 000 habitants. Les Comités de quartier disposent d'une liberté d'organisation, ont le choix des thématiques abordées, et peuvent être sollicités par la Ville pour participer à des instances, des réunions publiques au titre de membre de Comité de quartier.

Prochaine échéance à venir sur le territoire du Comité de quartier des Hauts de Colomiers

- Participation à la Commission d'appel à projets Développement durable 2022, un membre de chaque Comité de quartier est requis.
- Participation au Jury du Concours Déco de Noël, un membre de chaque Comité de quartier est requis.
- Formation du Comité de quartier les Hauts de Colomiers le mardi 07 décembre à la Maison Citoyenne de la Naspe.

Anne-Lise COHEN, Correspondante de quartier pour le Pôle Participation Citoyenne, explique les règles du jeu de présentation croisée favorisant l'interconnaissance des participant-e-s, permettant également de poser les premières bases de réflexion du Comité.

Présentation croisée

En lieu et place du tour de table traditionnel, une approche différente, plus conviviale, et parfois plus riche en échanges directs, est proposée aux participantes et participants : la présentation croisée. Cet exercice consiste à mettre en place des binômes : pendant 2 minutes, la première personne du binôme (A) se présente à la deuxième personne (B) en prenant note :

- De son nom,
- De son prénom,
- De son quartier,
- Des raisons qui ont motivé son engagement,
- De ses thématiques favorites, et réciproquement.

En se basant sur les réponses reçues lors cette rapide discussion, A présente B et B présente A au groupe entier. En retour, plusieurs thèmes sont notés sur des « Post it ».

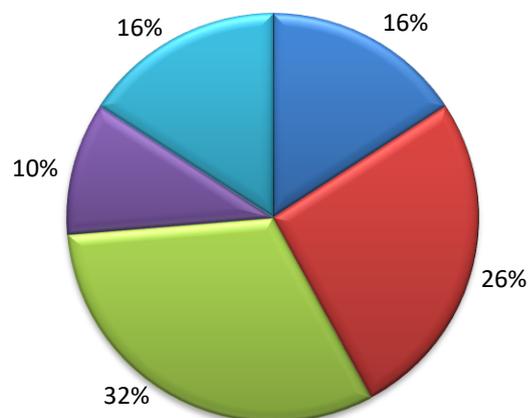
Propositions membres	Nombre de Post-It	Pourcentage		Regroupement thèmes
Propreté	3	7,89473684	15,7894737	Propreté
Gestion des déchets	3	7,89473684		
Développement durable	2	5,26315789	26,3157895	Environnement/Transitions/Protection de la nature
Protection de la nature	1	2,63157895		
Protection faune sauvage	1	2,63157895		
Écologie	2	5,26315789		
Espaces verts	2	5,26315789		
Environnement	2	5,26315789		

Synchronisation transports en commun	1	2,63157895	31,5789474	Mobilités/Déplacements
Mobilités	3	7,89473684		
Pistes cyclables	4	10,5263158		
Connexions dans le quartier	1	2,63157895		
Éducation Prévention routière	1	2,63157895		
Déplacements	2	5,26315789		
Aménagement Chemin Saint Jean	2	5,26315789	10,5263158	Aménagements territoire
Bassac	1	2,63157895		
Commerces Garoussal	1	2,63157895		
Rencontres	1	2,63157895	15,7894737	Lien social/Vie du quartier
Lien social	1	2,63157895		
Faire du commun	1	2,63157895		
Animations	1	2,63157895		
Faire vivre le quartier	1	2,63157895		
Vie du quartier	1	2,63157895		
TOTAL	38	100	100	

Par regroupement 5 thématiques sont déterminées avec des représentativités particulières :

- Propreté
- Environnement/Transitions/Protection de la faune
- Mobilités/Déplacements
- Aménagements du territoire
- Lien social/Vie du quartier.

Représentativité par thématiques



Lors de cette présentation croisée, il a été demandé que chaque membre puisse préciser leur lieu de résidence sur le territoire du Comité de quartier des Hauts de Colomiers.



Cartographie des membres du Comité de quartier des Hauts de Colomiers

Présentation générale du fonctionnement

A partir du règlement intérieur des Comités de quartier remis lors de la première rencontre, et le visionnage d'un Power Point, une présentation générale du fonctionnement des instances est faite.

M. Théodore AUBIN rappelle les six territoires et le découpage administratif répondant à différents critères énoncés. Trois Comités de quartier ont été créés en 2016 (Ouest-Pigeonnier, Centre et Sud-Est –Ramassiers-Cabirol) et trois sont créés en 2017 (Sud-Ouest-En Jacca-Marots, Est-Le Village et Nord-Hauts de Colomiers).

M. AUBIN rappelle ensuite la démarche municipale qui consiste à mettre en œuvre une nouvelle approche de la décision pour ainsi développer une culture commune de la participation citoyenne sur l'ensemble du territoire. Tous les projets innovants sont concernés.

Il est rappelé que grâce à leur expertise d'usage et à la connaissance approfondie des différents quartiers, le rôle du Comité de quartier est d'éclairer la décision politique afin qu'elle soit adaptée aux besoins de la population. De plus, cette contribution doit être menée dans le respect de l'intérêt général. Cette notion sera abordée, par chaque Comité de quartier, lors du « Temps 3 » de formation.

Composition du Comité de quartier des Hauts de Colomiers

**COMITÉ
— LES HAUTS
DE COLOMIERS —**

**Collège «Acteurs locaux» : 1
membre**
✓ **MAC ADAM**

Collège «Élus» : 5 membres
Coordonnateur : Théodore AUBIN
✓ **Cathy CLOUSCARD**
✓ **Elisabeth MAALEM**
✓ **Élodie HOBET**
✓ **Francis VAZQUEZ**

**Collège «Habitants» : 15
membres**
Correspondant de quartier
Anne-Lise COHEN

COLOMIERS
leshautsdecolumiers@quartiers-colomiers.fr

Rôle des élus

M. Théodore AUBIN rappelle le rôle des élus en charge des Comités de quartier :

- Être garant du respect du Règlement intérieur et de la Charte de la Participation citoyenne.
- Être garant de l'utilisation du budget (3500 euros par Comité de quartier).
- Assurer la transmission de l'information nécessaire au développement des projets,
- Faciliter le développement des projets citoyens,
- Valoriser les actions et les projets des Comités de quartier,
- Assurer le lien avec le Conseil municipal,
- Valoriser et coordonner les séances plénières et le Conseil de la Vie Locale.

La mise en œuvre de la participation citoyenne se fait dans le respect des principes républicains, dans le respect de la liberté de parole de toutes et de tous, de la pluralité des points de vue. Une participation active induit de ne rien s'interdire tout en étant vigilant à être dans le collectif, à être assidu et dans un souci permanent de l'intérêt général.

Le Conseil de la Vie Locale

Cette instance, présidée par Mme Le Maire, se réunit une fois par an. Tous les membres de chaque Comités de quartier sont invités à échanger des pratiques, des expériences, à mutualiser les connaissances, les moyens ou encore à travailler sur des thématiques transversales.

Sont questionnés :

- L'organisation générale des Comités de quartier,
- Les moyens dédiés,
- Les projets et les réalisations,
- Les perspectives.

La séance plénière – nomination à faire évoluer pour une approche moins institutionnelle -

Chaque année, une séance plénière, est proposée aux columérines et aux columérins. Elle peut être adossée à une animation locale et organisée par le Comité de quartier, un partenaire ou un acteur local du territoire. Elle reste une « vitrine » ouverte sur les pratiques de chaque Comité de quartier.

Objectifs des Comités de quartier

M. AUBIN rappelle les objectifs des Comités de quartier ainsi que les niveaux possibles de participation :

- Favoriser la mobilisation des habitants,
- Développer le vivre-ensemble,
- Renforcer le pouvoir d'agir des habitants,
- Favoriser l'expertise d'usage des habitants,
- Créer du lien entre les différents partenaires du territoire.

Niveaux de participation

- **INFORMER** : partager des éléments dans le cadre d'un projet. Mise en transparence.
Exemple : informations sur le Cinéma, Le Grand Central.
- **CONSULTER** : Recueillir l'avis des habitantes et des habitants, s'appuyer sur l'expertise d'usage pour faire évoluer un projet.
Exemple : consultation aménagement rue du Centre.
- **CONCERTE** : processus de construction collective sur la base d'un dialogue coopératif.
Exemple : Renouvellement urbain, Grand Val d'Aran.
- **COPRODUIRE** : le projet est produit à la fois par les institutions et par les habitantes et les habitants.
Exemple : aménagement du lac du Perget.

Rôle et compétences du Comité de quartier

Le Pôle Participation Citoyenne représenté par Anne-Lise COHEN présente le rôle et les compétences du Comité de quartier :

- Les Comités de quartier sont une instance citoyenne ayant compétence d'avis, de propositions et d'initiatives sur tous les aspects intéressant directement la vie des quartiers.
- Ils ont pour objectif de faciliter l'expression des questions de vie quotidienne et l'émergence de projets rapprochant ainsi les citoyennes et les citoyens de l'action ainsi que de la décision locale.
- Ils sont un des relais entre les élu-e-s, les services de la mairie et la population du quartier.
- Débattre, co-élaborer et suivre des projets de quartiers - Participer à l'amélioration de leur cadre et conditions de vie - Développer le lien social à la vie en société.
- La participation aux Comités de quartiers se fonde sur la reconnaissance de toutes et de tous, sur la reconnaissance de la ville comme espace de vie et d'échanges où les individus tissent des relations et unissent leurs efforts et leurs compétences contribuant par leur force de proposition et leur engagement au développement de la commune et au bien-être.
- La durée de cet engagement est de 3 ans.
- Une organisation autonome privilégiant les instants de convivialité reste à mettre en place.
- Cette organisation comprend aussi :
 - La fréquence des réunions,
 - La mise en place de temps de travail en autonomie ou encadrés par les services de la municipalité,
 - Le travail par commissions ou thématiques,
 - L'ouverture du Comité de quartier à la population : points citoyens, diagnostics en marchant, réunions publiques, séance plénière...

Les moyens mis à disposition des Comités

Le Pôle Participation Citoyenne assure la coordination globale et le suivi des Comités de quartier. De plus, il reste un soutien à l'animation des réunions et assure le suivi et l'accompagnement administratif en lien avec les membres du Comité de quartier.

Des moyens logistiques sont mis à la disposition de ces derniers :

- Dossiers préparatoires à la réflexion,
- Convocations, affranchissements, photocopies, courriers,
- Mise à disposition de lieux de réunion dans les structures publiques de la ville : Agora du Perget, salle de l'ensemble associatif, Maison citoyenne...
- Création et mise en place d'outils de communication : site internet de la ville, page FACEBOOK, flyers, tee shirt, kakémono, barnum...
- Une enveloppe de 3500€/an est allouée au Comité de quartier,
- Formations possibles pour les membres en cours d'engagement (exemple : présentation des réseaux sociaux, prise de parole en public, menée de réunions...).

Échéancier

- Prochain rendez-vous du Comité de quartier des Hauts de Colomiers : La formation visant à la constitution d'un socle commun sur lequel les nouveaux membres de ce Comité de quartier pourront s'appuyer afin d'appréhender librement leurs rôles et leurs fonctions se déroulera **le mardi 07 décembre de 18h00 à 21h00 - Maison Citoyenne de la Naspe-**
- Positionnement d'un membre du Comité de quartier Centre comme représentant dans la commission d'appel à projets Développement Durable 2022.
- Positionnement d'un membre du Comité de quartier Centre pour participer au jury du Concours Déco Noël porté par la Ville => **Mme BERTHIER Brigitte se porte candidate.**

Questions diverses

Se pose la question de la communication interne au Comité de quartier. Les membres sont d'accord pour donner la visibilité des adresses mails lors de l'envoi de mails par le Pôle Participation Citoyenne. Toutefois, il est demandé que le Pôle puisse réfléchir à cadrer l'usage des adresses mails personnelles des membres : rédaction d'un document-cadre pour éviter que les membres « spam » les boîtes.

Une réflexion est également portée pour la création d'un groupe What'sAPP pour le Comité de quartier, créé par le Pôle Participation Citoyenne. A aujourd'hui ce n'est pas envisageable car la Correspondante de quartier ne dispose pas de téléphone professionnel. Il est toutefois soumis, qu'un des membres puisse créer ce groupe afin de faciliter leur propre communication interne.

Clôture de la réunion par un verre de convivialité

Fin de réunion 20h30
